Madame, Monsieur

Votre enfant est inscrit sur un séjour nécessitant un test aquatique préalable à la pratique de son activité. Voici le texte que vous pouvez présenter au maître-nageur de votre piscine.

TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES OBLIGATOIRE EN CENTRE DE VACANCES.

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associés, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par :

- Soit une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA).
- Soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée.
- Soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 25 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant. Le parcours doit être effectué sans brassière de sécurité sauf pour la voile où la brassière est autorisée.

Se renseigner auprès de votre piscine municipale pour obtenir des informations complémentaires.

SÉJOUR_____

du ___/___/_____ au ___/___/_____

TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES

ATTESTATION

Je soussigné (Nom, Prénom)_____,
titulaire du diplôme _____,
numéro du diplôme_____,
atteste que (Nom, Prénom)_____,
né(e) le _____, a réussi le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs et séjours de vacances :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé :

☐ Sans brassière
☐ Avec brassière

Le___/___/_____à _____

Signature + Cachet

Référence juridique : arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles NOR : MENV1221832A